

Mars 2018

COMMUNICATION IMPORTANTE

LES HORAIRES RELATIFS A LA RENTREE SCOLAIRE DES APPRENTIS SERONT DISPONIBLES A PARTIR DU MARDI 14 AOÛT 2018 SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE WWW.CPMB.CH

INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE AOÛT 2018

Afin de faciliter la lecture de ce document, les références aux personnes et professions formulées au masculin s'entendent également au féminin.

PROFESSIONS CONCERNEES

<input checked="" type="checkbox"/> Aide-peintre AFP	<input checked="" type="checkbox"/> Installateur-électricien CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Assistant-constructeur de fondations AFP <i>(sous réserve d'un effectif suffisant)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Installateur en chauffage CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Assistant-constructeur de routes AFP	<input checked="" type="checkbox"/> Installateur sanitaire CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Assistant-constructeur de sols industriels et de chapes AFP <i>(sous réserve d'un effectif suffisant)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Maçon CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Conducteur de véhicules lourds CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Mécanicien d'appareils à moteur CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur d'appareils industriels CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Mécanicien en machines agricoles CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur d'éléments préfabriqués CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Mécanicien en machines de chantier CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur de fondations CFC <i>(formation partiellement dispensée en collaboration avec Sursee)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Menuisier CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur de routes CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Paveur CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur de sols industriels et de chapes CFC <i>(formation partiellement dispensée en collaboration avec Sursee)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Peintre CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur de voies ferrées CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Plâtrier constructeur à sec CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Constructeur métallique CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Poseur de pierres AFP <i>(sous réserve d'un effectif suffisant)</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Ebéniste CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramoneur CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Electricien de montage CFC	<input checked="" type="checkbox"/> Télématicien CFC
<input checked="" type="checkbox"/> Ferblantier CFC	

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'entreprise formatrice doit soumettre les nouveaux contrats d'apprentissage à l'autorité cantonale **avant le début de l'apprentissage**, donc avant le temps d'essai (possibilité de télécharger le contrat sous www.ne.ch/apprentissage).

Nous nous permettons de vous rappeler que les apprentis sont tenus de suivre les cours dès le début de l'apprentissage, **donc aussi durant la période d'essai**.

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription des nouveaux apprentis se fera exclusivement au moyen du formulaire délivré par le secrétariat du CPMB, tél. 032 843 48 00 ou disponible sur notre site Internet www.cpmb.ch. Il devra nous être retourné **avant le 15 juin 2018**, accompagné d'une **photographie passeport**.

DEBUT DES COURS

L'année scolaire 2018-2019 débutera le **lundi 20 août 2018**. Par conséquent, les cours professionnels (théorie) reprendront dans la semaine du 20 au 24 août 2018. Les cours interentreprises (pratique) feront l'objet de convocations particulières.

HORAIRES

En plus des cours professionnels dispensés un à deux jours entiers par semaine, **les apprentis ont l'obligation de suivre les cours interentreprises**. La durée et les dates sont mentionnées dans les convocations que vous recevrez par courrier au minimum deux semaines à l'avance.

Les apprentis déjà en formation recevront une information pour le premier jour de cours professionnels en fin d'année scolaire.

Les formateurs en entreprise ont la responsabilité d'envoyer leurs apprentis aux cours.

L'horaire des cours professionnels 2018-2019 pourra être consulté sur notre site Internet dès le mardi 14 août 2018.

RENCONTRES ECOLE – FORMATEURS – REPRESENTANTS LEGAUX

Lors des **cours interentreprises**, le formateur en entreprise et le représentant légal sont invités à participer à une visite de fin de cours **au moins une fois par année d'apprentissage**. Les dates et heures figurent sur les convocations aux cours ou sur invitation spéciale remise aux apprentis en début de cours.

Au début du deuxième semestre, les formateurs en entreprise et les représentants légaux des apprentis de première année sont invités à participer à **une soirée d'information**, durant laquelle ils pourront s'entretenir avec les enseignants des cours professionnels. Ils recevront en temps opportun une invitation personnelle.

COURS PREPARATOIRES (LCP) A LA MATURITE PROFESSIONNELLE POST-CFC

Dans la perspective de l'obtention d'une maturité professionnelle, des cours de préparation facultatifs sont offerts aux apprentis intéressés. Ces cours se déroulent sur un demi-jour par semaine et sont organisés au CIFOM ou au CPLN.

Les élèves intéressés doivent, avec l'accord du patron, s'inscrire directement auprès du CPLN-Ecole technique (Neuchâtel) ou du CIFOM-Ecole technique (Le Locle).

Pour les apprentissages d'une durée de 3 ans, les cours LCP débutent au 2^e semestre de la 1^{ère} année d'apprentissage et pour les formations de 4 ans, au 2^e semestre de la 2^e année d'apprentissage.

MATURITE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE INTEGREE

La formation professionnelle neuchâteloise offre aux apprentis en système dual la possibilité de suivre un cursus menant à la maturité professionnelle technique intégrée. Il s'agit de mener conjointement, **en 4 ans**, la formation CFC **et** le parcours menant à la maturité professionnelle technique, sésame pour les HES. Cette double formation s'adresse aux élèves répondant aux critères d'admission et qui sont particulièrement motivés par le travail scolaire. En effet, pour atteindre ce double objectif (CFC + matu pro), les candidats devront assumer une charge de travail supplémentaire.

Enfin, il faut aussi que les employeurs soutiennent cette démarche, puisqu'elle implique que l'apprenti suive un jour de cours supplémentaire.

Ces cours se déroulent soit au CPLN-Ecole technique (Neuchâtel), soit au CIFOM-Ecole technique (Le Locle).

Conditions d'admission : www.ne.ch/conditions-postobligatoire

FINANCEMENT DES COURS INTERENTREPRISES

Pour les entreprises formatrices neuchâteloises, le Canton assume le financement des cours interentreprises par le biais du budget ordinaire de l'Etat et le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP). **En cas de cours supplémentaire à la durée légale, les frais de cours sont facturés directement aux associations professionnelles.**

Nous vous remercions de prendre note des informations ci-dessus et en profitons pour vous exprimer notre reconnaissance pour votre constante collaboration.

La Direction